

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AUX
AUX 4200-4240, RUE DROLET ET 309, RUE RACHEL EST (LOT 1 203 117)**

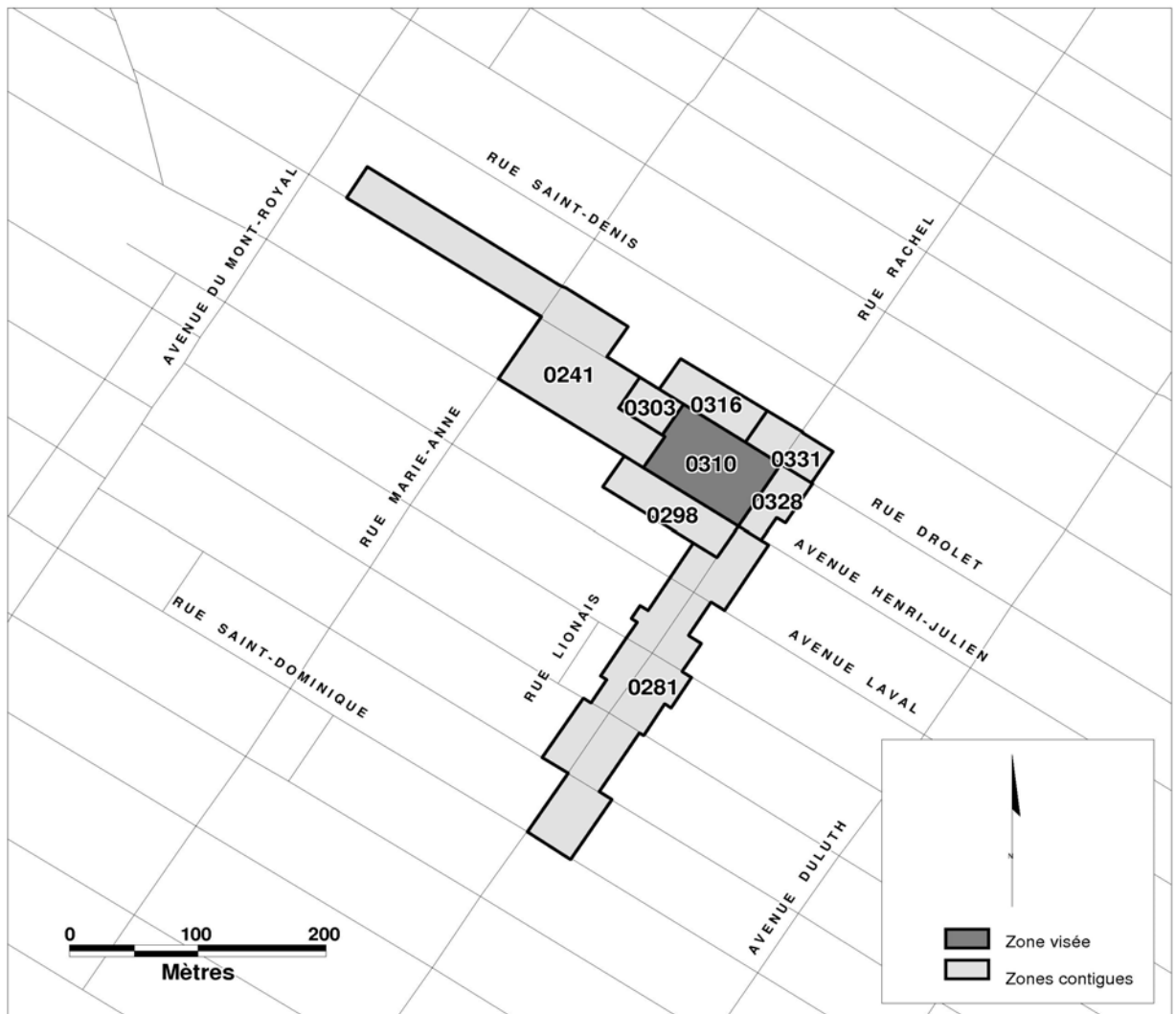
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté aux termes de sa résolution CA09 25 0134 du 4 mai 2009, un premier projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé aux 4200-4240, rue Drolet et 309, rue Rachel Est (lot 1203117);

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le lundi **1^{er} juin 2009 à compter de 18 h**, à la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal située au 465, avenue du Mont-Royal Est;

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à autoriser l'occupation, à des fins de bureau, d'une partie du niveau sous la nef et le sanctuaire de l'église Saint-Jean-Baptiste située aux 4200-4240, rue Drolet et 308, rue Rachel Est (lot 1203117), en dérogation aux usages prescrits du Règlement d'urbanisme

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :



Lors de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par cette dernière, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce premier projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contigües sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, bureau 500, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 7 mai 2009.

Le secrétaire d'arrondissement,

Jean M. Poirier, avocat